

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 30/03/2012

Amendement du groupe communiste et citoyen
Présenté par Patrick Alexanian

RAPPORT 12.39

Animation et loisirs pour la jeunesse et la famille

Page 6 : Il est proposé de modifier le rapport de la façon suivante :

Article 1 : Sont reconduites les opérations suivantes au titre de l'année 2012 :

Soutien aux centres de loisirs municipaux pour un budget de 315 480 €, soit 8€ par enfant, avec une date limite pour la demande de subvention fixée au 30 mai de l'année en cours.

Article 2 :

Est confirmée l'inscription au budget primitif 2012 des crédits correspondants, soit 1 961 980€ au total.